

Une heure travaillée = une heure payée



La question des horaires, et de la durée du temps de travail sont les revendications essentielles du 1^o Mai.

Mais, au quotidien, plus de la moitié des salariés lâchent des heures non payées à leur patron : en cause, la conscience professionnelle pour satisfaire un patient ou un client mais aussi pourquoi pas le dire, se faire bien voir du chef ou du patron. Pour les cadres, ingénieurs et techniciens les forfaits mensuels ou de mission les transforment en « militants » de l'entreprise, plus d'horaires et à la clé moins de vie de famille et de loisirs, moins de vie quoi !

Pourtant, on le sait, les salariés ne sont qu'une variable d'ajustement lorsque les temps sont moins bons pour l'entreprise et ses actionnaires. Tous les reculs collectifs acceptés des salariés au nom de l'emploi et de la compétitivité se sont finis souvent par des désastres industriels.

Au niveau individuel, l'acceptation et le consentement de l'inacceptable, remplissent les cabinets médicaux de salariés en Burn-out, les tribunaux de prudhommes de salariés spoliés etc...

La question du temps de travail, de sa durée au travers des contrats qui les formalisent posent les notions de subordination, du consentement et en fin de compte de l'absence de démocratie sur le lieu de travail.

La revendication historique du 1^o Mai autour des 3 x 8 heures : 8 heures de travail, 8 heures de loisirs et 8 heures de repos pose de façon essentielle la maîtrise de notre destin individuel et collectif de salariés.

La revendication est toute simple : 1 heure travaillée = 1 heure payée, elle est à faire respecter et ce n'est pas toujours simple.

Se syndiquer, c'est revendiquer si possible, mais c'est aussi se former individuellement et collectivement à résister à l'employeur.

• **La CNT est un syndicat où s'organisent les travailleurs**, au sens large (salariés, chômeurs, précaires, retraités, étudiants et lycéens). Un travailleur est un producteur qui ne possède pas les moyens de production. Donc ça n'est ni un patron ni un actionnaire, qui tirent leurs revenus du travail des autres.

• **À la CNT, il n'y a pas de permanent syndical. Personne ne reçoit de salaire pour militer. Et nous n'avons ni chef ni bureaucratie**, car nous refusons toute hiérarchie entre militants. Tout ce que nous faisons, nous le faisons pour l'émancipation des travailleurs.

• **Nous n'acceptons aucune subvention de l'État et des patrons, pour garantir notre indépendance et notre liberté d'action**. Nous ne fonctionnons qu'avec les cotisations de nos adhérents.

• Nous sommes anarcho-syndicalistes et syndicalistes révolutionnaires.

• **Nos bases sont la lutte des classes et le communisme libertaire. Nous sommes pour l'abolition de l'État, en tant que bras armé du patronat**. C'est pourquoi nous ne syndiquons pas leurs forces répressives (police, armée, vigiles, etc.). Enfin, nous sommes une organisation horizontale et autogestionnaire. Tous les mandats sont tournants et révocables. **Chacun participe au fonctionnement et aux prises de décision.**

Syndicat Industriel des Métaux 33 rue des Vignoles 75020 Paris Sim.rp@cnt-f.org

ÎLE-DE-FRANCE

33, rue des Vignoles, Paris xx
Permanences : lundi 14h -19h
et mercredi : 18h -20h
Tél. : 06 95 45 67 62
Mail : br.rp@cnt-f.org

77 - SEINE-ET-MARNE

1 bis, impasse Émilie,
77500 Chelles
(à 200 m de la gare RER)
Permanences :
mercredi 18h-20h
Tél. : 06 59 36 41 02
Mail : ul.chelles.mlv@cnt-f.org

94 - VAL-DE-MARNE

Bourse du travail de
Choisy-le-Roi
27, bd des Alliés,
94600 Choisy-le-Roi
1er étage salle CNT
Permanences : vendredi 17h30
-19h
Tél. 06 74 17 60 34
Mail : cnt94@cnt-f.org

95 - VAL-D'OISE

Bourse du travail, Espace
Mandela
82, bd du Général-Leclerc,
95100 Argenteuil
Permanences :
mardi 13h30 -16h
et sur rendez-vous
Tél. 06 52 93 90 88